



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 21 MARS 2022 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des projets, Éric MALLET Responsable RH et finances

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 07 mars 2022

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Comité Syndical

Comité Syndical du lundi 28 mars 2022 - Note explicative de synthèse - Présentation des Comptes Administratifs de l'année 2021 et des budgets 2022

La présentation des comptes administratifs 2021 et des budgets 2022 est effectuée par Claude TIBI.

Budget principal Eaux pluviales - GÉMAPI

Suite à une interrogation de Jean-Pierre LECHAPTOIS, Éric CHANAL propose de transmettre aux membres du Bureau le montant de la taxe additionnelle affectée aux habitants de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée au titre du financement des compétences exercées par le SIAH et le SIARE sur le territoire.

Éric CHANAL informe le Bureau de la notification par le département du VAL D'OISE du versement d'une subvention d'environ 200 K€ relative au financement des travaux de réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE.

Budget annexe assainissement eaux usées-Marché CREM de la station

Suite à des échanges entre les membres du Bureau concernant les surcoûts et les allongements de délais du chantier présentés par le groupement OTV, Éric CHANAL précise qu'en ce qui concerne les délais, les équipes du SIAH analysent actuellement la demande afin d'identifier les causes et les responsabilités qui en découlent.

Par ailleurs, l'avenant n° 6 portant sur la prise en charge des coûts supplémentaires consécutifs à la crise sanitaire de la COVID-19, et portant la participation du SIAH à hauteur de 50 % du montant, à savoir 2 M€, a été présenté en CAO le 07 mars 2022.

Enfin, Éric CHANAL considère que les malfaçons détectées sur les ouvrages anciens risquent de continuer à engendrer des surcoûts.

Constitution de la provision pour risque et charge.

Claude TIBI rappelle l'historique du contentieux entre le SIAH et le groupement PASSAVANT relatif au marché CREM de la station, et précise l'obligation réglementaire de constituer une provision dans le cadre du contentieux.

Éric CHANAL indique que le groupement PASSAVANT a déjà déposé deux autres recours devant le juge administratif.

Le groupement PASSAVANT a assigné le SIAH afin de demander au tribunal administratif la communication par le syndicat de documents relatifs à la procédure de marché public. Suite au rejet de sa demande par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, PASSAVANT a formé un recours devant le Conseil d'Etat. Compte tenu de l'absence de motif de nature à permettre l'admission du pourvoi, le Conseil d'Etat n'a pas admis le pourvoi de la société PASSAVANT.

Le groupement PASSAVANT a également déposé une requête devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE en mai 2021 pour demander l'annulation ou la résiliation du marché public pour vice lors de l'attribution. La procédure est en cours d'instruction.

Enfin, le groupement PASSAVANT a formulé auprès du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE en janvier 2022, une demande indemnitaire en réparation du manque à gagner et des frais engagés.

Compte administratif 2021 – SAGE Croult Enghien Vieille-Mer

Benoît JIMENEZ précise que le déficit constaté sur la section de fonctionnement n'est pas structurel mais s'explique par le retard du versement par l'Agence de l'Eau du solde 2020 de la subvention allouée au titre de l'animation du SAGE.

Procédures juridiques

Convention n° 2022-03-13 relative à la mise à disposition de la salle polyvalente de SAINT-WITZ pour la tenue des comités syndicaux du SIAH

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de cette convention.

Dossier PASSAVANT

Ce point a été évoqué précédemment dans le cadre de la présentation de la constitution d'une provision pour risques et charges dans le budget annexe eaux usées.

Avenant n° 2 relatif au marché public de prestation de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire des communes d'ARNOUVILLE et de BONNEUIL-EN FRANCE (Opération n° 489D)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 2.

Foncier

Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation de deux piézomètres dans le secteur de la NEF sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature du dossier de demande de subvention.

ASSAINISSEMENT

Mutualisation de l'entretien des bacs à graisse, séparateurs hydrocarbures et postes de relevage des bâtiments communaux, réponses favorables des communes de FONTENAY-EN-PARISIS et BAILLET-EN-FRANCE

Déborah TANGUY précise que seules les communes de FONTENAY-EN-PARISIS et BAILLET-EN-FRANCE ont répondu favorablement.

Le Bureau valide l'inscription de la signature de ces deux premières conventions à l'ordre du jour du prochain Comité.

Réunion le mercredi 23 mars 2022 concernant le projet du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Dans le cadre de cette rencontre, Déborah TANGUY a proposé la rédaction d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les études préalables relatives aux travaux d'assainissement du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL, sans précision quant au financement qui fera l'objet d'une convention spécifique.

Déborah TANGUY rappelle que ce dossier a été évoqué lors du précédent Bureau.

Copie du courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires du VAL D'OISE (DDT), à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) relatif au diagnostic permanent

Éric CHANAL indique que les annexes au courrier vont être transmises aux membres du Bureau.

Retour sur la réunion du 14 mars 2022 au sujet de la ZAC du Val d'Ézanville

Éric CHANAL précise que cette réunion avec le Maire de la commune s'est tenue en présence des services de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

Lors de cette rencontre Éric CHANAL a expliqué les motifs qui motivent le souhait du SIAH de garder une bande inconstructible au-dessus du ru. Cette opportunité procurée par la restructuration du site pourrait s'inscrire dans une logique de trame verte et bleue.

Suite à une interrogation de Jean-Pierre LECHAPTOIS, Éric CHANAL répond que le SIAH avait déjà émis un certain nombre de prescriptions en 2018 et 2019 après avoir été consulté par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée. De nombreux échanges ont eu lieu entre les techniciens de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et du SIAH sur ce projet.

Il est à noter que le budget alloué à ce projet n'est pas finalisé compte tenu des difficultés économiques engendrées par de multiples contraintes étrangères au SIAH.

Éric CHANAL s'est engagé à transmettre rapidement à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée un relevé topographique. Une solution alternative avec le maintien de la canalisation sous l'espace des parkings peut être étudiée.

Jean-Robert POLLET demande à être destinataire de tous les échanges qui portent sur ce projet.

Retour sur la réunion du 15 mars 2022 au sujet de la méthanisation agricole / urbaine

Éric CHANAL informe le Bureau que le syndicat a reçu une délégation constituée d'élus des communes de LE MESNIL-AUBRY et d'ATTAINVILLE ainsi que d'associations qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur le processus, ainsi que sur le fonctionnement d'une usine de méthanisation. Une visite du site du SIAH a été effectuée.

Éric CHANAL a précisé lors de cette rencontre que le syndicat n'avait pas vocation à se prononcer sur des projets autres que les siens, notamment relatifs à la méthanisation agricole.

Didier GUÉVEL ajoute que la méthanisation agricole, du point de vue organisationnel, est un processus très différent de la valorisation des déchets conduite par le SIAH.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Comité Technique Départemental des Espaces Naturels Sensibles

Éric CHANAL indique que le Maire de la commune de GONESSE et le Président du SIAH ont cosigné un courrier adressé au département du VAL D'OISE, portant sur la demande de classification du parc du Vignois à GONESSE en Espace Naturel Sensible.

Éric CHANAL informe le Bureau qu'il a accepté d'intégrer la commission technique suite à sollicitation du Département. La première réunion est programmée le 7 avril 2022 dans les locaux du département du VAL D'OISE.

Retour sur la réunion du 17 mars 2022 sur le lancement du PPRI Croult et Petit Rosne

Éric CHANAL précise que cette deuxième réunion de lancement s'est effectuée en visioconférence. L'étude d'une durée de 14 à 18 mois intègre un volet hydraulique et un volet dédié aux remontées de nappes.

Les élus des communes seront sollicités afin de partager leur retour d'expérience sur les épisodes pluvieux historiques auxquels leurs territoires ont été confrontés de longue date.

Retour sur la réunion du jeudi 10 mars 2022 avec la Mairie d'ÉCOUEN concernant leur projet de Trame Verte et Bleue

Maurice MAQUIN, Déborah TANGUY et des élus de la commune d'ÉCOUEN se sont rendus sur les sites d'ÉCOUEN et de renaturation du Petit Rosne à SARCELLES. À l'issue de cette visite, la réalisation d'un projet de renaturation à ÉCOUEN semble difficilement réalisable sur tout le linéaire parcouru.

Maurice MAQUIN indique que ce projet, qui s'inscrit dans la trame verte et bleue, doit être porté par la commune et que l'accent doit être mis sur ses vertus environnementales. Des études portant uniquement sur les aspects hydrauliques pourront être effectuées par le syndicat.

Maurice MAQUIN souligne la démarche constructive de la commune qui a sollicité le SIAH dans le cadre de ses réflexions.

Réunion le jeudi 24 mars 2022 avec la Mairie de SARCELLES et ICADE concernant l'opération de réouverture du Petit Rosne au niveau du secteur "Zola" à SARCELLES (Opération n° 504)

Déborah TANGUY informe le Bureau que cette réunion a été annulée et doit être reprogrammée.

Réunion le vendredi 25 mars 2022 avec la Mairie de GOUSSAINVILLE concernant le projet de valorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville à LOUVRES (Opération n° 510)

Déborah TANGUY précise que cette réunion s'est tenue en présence du maître d'œuvre externe de l'opération. Le comité de pilotage ne s'est pas encore réuni. Il sera principalement évoqué la réalisation d'un diagnostic en marchant.

Réunion le mardi 19 avril 2022 avec la Mairie de MOISSELLES concernant la renaturation du Petit Rosne (Opération n° 509)

Déborah TANGUY informe le Bureau de la programmation de cette réunion.

Travaux sur les bassins de rétention sur la commune de VÉMARS - Courriel de Monsieur GOLETTO

Didier GUÉVEL et Jean-Pierre LECHAPTOIS proposent de rencontrer Monsieur GOLETTO au sujet de la programmation de ces travaux.

RESSOURCES HUMAINES

Retour sur les réunions CT/CHSCT programmées le jeudi 17 mars 2022

Christiane AKNOUCHE cite les dossiers qui ont été présentés lors de ces deux instances, et ajoute que le plan de formation et le règlement de formation, inscrits à l'ordre du jour du prochain Comité syndical, ont reçu un avis favorable du Comité Technique.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 4 avril 2022 à 9h00